

## RAPPORT ANNUEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

### Paul Euzière

Conseiller municipal

Président du groupe

« Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »

Une première observation est que ce rapport qui contient les actions menées en application des 17 thématiques de Développement Durable fixées par l'ONU (et auxquelles il a été ajouté une 18<sup>ème</sup> apparemment spécifiquement grassoise : la culture) est consistant.

Il donne des indications, parfois en les répétant d'une page à l'autre -c'est le cas, par exemple, de « la transformation de l'ancienne prison en résidence étudiante comptabilisant 77 logements » qui est répétée à la fois dans la fiche (9) « Industrie, innovation et infrastructure » et dans la fiche suivante (10) « Réduire les inégalités », mais il suscite aussi, par des manques, des questions.

Globalement, s'il ya incontestablement un travail des services pour la recension des chiffres et actions, **on a bien du mal à trouver une cohérence réelle dans ce manteau d'Arlequin qui associe les 700 coloscopies réalisées chaque année au Centre Hospitalier, les « Voisins vigilants » et le nombre de vélos à assistance électrique loués entre 2020 et 2022...**

Donc, quelques remarques et questions -qui ne sont pas forcément liées entre elles à notre sens- mais qui découlent de ce rapport 2023 sur le « Développement durable » à Grasse.

**1 -Une question de base, essentielle pour toute prospective en termes d'aménagements : combien Grasse compte-t-elle d'habitants ?**

Quelle est l'évolution démographique grassoise ?

En 2015 selon l'INSEE et confirmé par « l'Annuaire des mairies » Grasse comptait 50 937 habitants.

En 2021 toujours d'après l'INSEE, la population de Grasse était de 48 323 habitants indiquant une baisse par rapport à 2015.

Pour l'année 2023, et dans l'attente des résultats du recensement, le site « ville.data.com » indique une population légèrement plus basse : **47 837 habitants**.

Il y a donc une continuation de la tendance à la baisse de la population qui se retrouve dans le nombre des enfants grassois scolarisés dans les 23 écoles de la Ville : 4072 (p.12 du Rapport) Pour mémoire, en 2010, nous étions autour de 5 000 élèves dans le Primaire.

**Nous avons une baisse de population en moyenne de 0,6% par an.**

**Question : pourquoi et pour qui continue-t-on à construire dans ces conditions, alors que le nombre de demandeurs de logements sociaux ne baisse pas ?**

2 -Dans les chiffres clés de **la fiche Culture** (p.40) il est indiqué qu'en 2023, la Médiathèque a accueilli très exactement 105 514 visiteurs.

Le nombre d'adhérents de la Ludothèque est donné : 294 ; mais pas celui des abonnés à la Médiathèque. Il serait souhaitable que l'on en connaisse le nombre.

3 -L'objectif numéro 1 du Développement Durable est intitulé : « **Pas de pauvreté, éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde** ».

Le Rapport fait état de « 8 enfants qui ont bénéficié d'une prise en charge partielle du repas à la cantine scolaire » et que « le montant total de la prise en charge a été de 553 € ». **8 enfants sur 4000 = 2/1000**, alors que **le taux de pauvreté dans notre ville est de 15% !**

Le moins que l'on puisse dire est que l'on est loin du compte...

Au sujet des **énergies renouvelables**, dans les projets « à venir », il est mentionné des « projets d'installations photovoltaïques sur la base sportive de La Paoute » (p.18).

Excellente initiative.

**Mais pourquoi ne pas généraliser ces installations photovoltaïques sur l'ensemble des bâtiments communaux, en commençant par les écoles maternelles et primaires ?**

Cela pourrait faire l'objet d'un plan pluriannuel.

**C'est une proposition** que fait le groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement ».

Sur la fiche 12 « **Consommation et productions durables** », il est fait état du « **remplacement du revêtement synthétique du stade de la Grande Bastide** » (p.28).

Il nous semble que depuis 2010, et singulièrement depuis le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pôle-Azur-Provence en date du vendredi 28 mai 2010 [délib. 2010-120], le Stade de la Grande Bastide a été reconnu d'Intérêt communautaire et que les travaux qui s'y rapportent relèvent donc de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse -et de son rapport de Développement durable- et non pas de la ville de Grasse qui, en tant que telle ne peut y faire de travaux puisqu'il a été transféré à l'Agglomération.